

Humanisation des soins

Accueillir et accompagner dans les lieux de soins, à l'hôpital et en ville

**APPEL À
PROJETS
2022**

DATE LIMITE
DE RÉCEPTION
DES DOSSIERS :
23 MARS 2022

Contexte

Les progrès de la médecine, en particulier la prise en charge de plus en plus technique des maladies, ont un effet sans précédent sur l'amélioration de notre santé et de notre espérance de vie. Cependant, cette technicisation vient questionner et fragiliser la relation entre soignant et soigné, dont l'équilibre est fondamental dans l'acte de soins.

La crise sanitaire mondiale, avec la Covid-19, a ébranlé le système de santé, confronté à un afflux massif de patients dans les hôpitaux et en ville, avec de nombreuses conséquences sur leur qualité de vie. Les soignants ont été heurtés de plein fouet par cette crise sans précédent et ont dû mettre en place de nouvelles organisations de soins pour pouvoir accueillir les malades et pour faire face à des situations thérapeutiques et éthiques complexes. Les proches des malades ont également été très impactés, avec une rupture brutale et douloureuse du lien, qui perdurent dans une moindre mesure avec des distanciations sociales imposées dans les lieux de soins.

La crise a cependant permis de remettre en lumière l'importance de la relation soignants - soignés, dont l'alliance est pourtant indispensable dans le processus thérapeutique des personnes malades.

Dans ce contexte, la Fondation de France souhaite soutenir les soignants qui s'interrogent de manière pluridisciplinaire sur l'accueil des patients, sur le sens de leur pratique, et qui veulent améliorer celle-ci et développer avec les patients une relation de confiance, en prenant en compte la particularité de chacun. Elle veut également soutenir les patients et leurs aidants dont l'expérience et l'expertise de leurs maladies sont indispensables dans le parcours de santé.

Objectifs

La Fondation de France examinera les projets permettant de :

- favoriser un accueil et un accompagnement adaptés des personnes reçues et de leurs proches, avec une attention particulière pour les situations d'interculturalité, de vulnérabilité et de précarité ;
- soutenir des soignants confrontés à des situations difficiles : surcharge de travail, nouvelles organisations, refus de soins, annonces de maladies graves, violences, etc. ;
- soutenir les collaborations entre les différents acteurs et les expérimentations sur des organisations de parcours de soins à l'hôpital et en ville ;

- favoriser la participation et l'implication des patients et de leurs proches dans le projet de soins ;
- soutenir les patients développant des projets permettant de reconnaître et promouvoir leurs savoirs expérimentiels.

Quelles sont les initiatives concernées ?

- Projets de formations d'équipe, à la douleur, à l'écoute, à l'annonce, à la communication non violente, à la prise en charge de personnes en situation de précarité, d'interculturalité...
- Formations aux situations spécifiques, aux techniques complémentaires et alternatives, à la prise en charge à domicile...
- Projets de soutien aux équipes soignantes par des activités de soutien corporel, sensoriel et/ou psychologique,
- Projets autour de la médiation, l'interprétariat.
- Supervision, analyse de pratique, groupes de travail pluridisciplinaires (entre équipes, services, structures).
- Projets d'accueil des patients et des proches dans des lieux et avec des modes d'information adaptés, co-construction de projets de soin (proches, soignants, soignés).
- Projets d'associations de patients et de représentants des usagers permettant de partager et de faire reconnaître leur expertise de la maladie et du parcours de santé.

Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux associations, notamment associations d'usagers, patients, soignants, et aux structures de soins, dans et hors de l'hôpital, à but non lucratif. Les associations doivent justifier d'au moins deux ans d'existence.

Les projets portés par un Ehpad ne sont pas recevables, l'Ehpad étant considéré comme un lieu de vie et non comme un lieu de soins. Les initiatives concernant les personnes âgées en situation de vulnérabilité sont prises en compte dans le cadre du programme « Personnes âgées », qui développe des appels à projets spécifiques, consultables sur notre site.

Critères de sélection

La Fondation de France examinera les demandes en tenant compte des critères suivants :

- qualité de la démarche de l'équipe ;
- participation et intégration effectives de **patients et/ou représentants des usagers** à toutes les étapes de la construction et de la réalisation du projet ;
- pluridisciplinarité des équipes et des projets ;
- partenariats effectifs et complémentaires ;
- pour un projet porté par une structure de soins, participation financière ou engagement à la pérennisation de l'action de la part de l'établissement indispensable ;
- souci d'évaluation de la démarche ;
- souci de communication autour du projet et de diffusion de ses résultats.

La Fondation de France ne finance pas : les postes salariés, les formations individuelles, le remplacement du personnel, les formations relevant de la formation continue. La Fondation de France ne soutient pas les vacations de techniques paramédicales (sophrologie, hypno thérapie, art-thérapie, etc.).

Elle ne finance pas les travaux et l'achat d'équipements médicaux. Les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante de la démarche ne sont pas financés.

Elle ne finance pas le fonctionnement habituel d'une structure, ni les projets de manière rétroactive : les demandes, qui peuvent être pluriannuelles, devront concerner des projets débutant mi-2022.

Les projets doivent être présentés par les équipes concernées, et non par les prestataires participant au projet.

Les projets de recherche ou les études ne sont pas recevables dans cet appel à projets.

Le porteur de projet ne peut adresser simultanément plusieurs demandes de subvention. Les porteurs de projets n'ayant pas bénéficié d'une subvention dans le cadre de cet appel à projets seront prioritaires.

En 2021, la moyenne des subventions accordées est de 18 000 euros pour un an.

Comment répondre ?

Attention, les candidatures se font **uniquement en ligne** avant le 23 mars 2022 à 17h.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets Humanisation des soins sur le site de la Fondation de France fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

La Fondation de France est à votre disposition pour vous renseigner sur les critères et le processus de sélection.

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse projets@fdf.org ou au 01 85 53 13 66.

Les projets reçus feront l'objet d'une préselection, d'une instruction et d'un examen par un comité d'experts. Les décisions seront uniquement communiquées par mail courant juillet 2022.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.